
Adresse de la société populaire de Nègrepelisse (Lot) qui témoigne de son patriotisme et félicite la Convention d'avoir fait tomber la tête du tyran, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nègrepelisse (Lot) qui témoigne de son patriotisme et félicite la Convention d'avoir fait tomber la tête du tyran, lors de la séance du 6 floréal an II (25 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 323;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28307_t1_0323_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

turel, jamais il ne le cédera; quel coup perfide on a voulu vous porter, Citoyens législateurs! grâce à la providence vous l'avez évité, c'est de quoi nous vous félicitons de bon cœur, en vous redisant notre précédente invitation qui est de rester à votre poste pour y continuer à gouverner le vaisseau de la République que vous conduirez heureusement au port malgré tous les despotes, les intrigants et les factieux. La conjuration dévoilée et qui sera punie doit nous rallier tous plus que jamais, nous unir de manière que notre union soit indissoluble. Justice, probité, vertu républicaine, tels sont les sentiments dont ne cesseront d'être animés tous les citoyens de Donzac.»

GROSVAL (*présid.*), CHAMPMAS (*secrét.*),
BUISSON (*secrét.*).

e

[*La Sté popul. de Nègrepelisse, à la Conv.; 6 germ. II*] (1).

«Salut, représentans du peuple français,

Et nous aussi nous sommes patriotes et nous aussi nous aimons la raison. Puisse la preuve authentique que nous venons d'en donner servir d'exemple à tous ceux qui sont dignes de la liberté.

Un édifice, jadis dédié à l'imposture sacerdotale, soutenu par l'ignorance et la crédulité de nos pères, vient d'être changé par nous en un temple que nous consacrons désormais à la philosophie et à la Raison, seul culte digne de l'hommage de tous les vrais républicains; là le peuple désabusé viendra y entendre prêcher l'obéissance aux lois et l'amour de la patrie. Là, on lui apprendra l'histoire de l'heureuse révolution qui le rend à ses premiers droits, trop longtemps avilis par les tyrans! Là, enfin, il sera instruit des dangers et des travaux qui ont entouré ses représentans, et les grandes obligations qu'il doit à l'immortelle Montagne.

Telle sera, Citoyens représentans, la morale pure et saine qui sera enseignée à ce peuple vertueux; veuillez recevoir de lui les prémices des fruits qu'il en retirera. D'abord il vous félicite sur vos heureux travaux, et particulièrement d'avoir fait tomber la tête du tyran, d'avoir anéanti l'hydre du fédéralisme, et enfin d'avoir déjoué l'infâme et dernière conjuration qui menaçait la liberté et la Convention nationale; il vous déclare que vous avez derechef bien mérité de la patrie et du monde entier, ainsi que vos Comités de salut public et de sureté générale; il vous invite donc, au nom de cette même patrie tant de fois sauvée des intrigues des méchants, de ne point quitter le gouvernail de l'Etat que vous n'avez assuré son triomphe par l'anéantissement de tous les rois; il vous invite encore de décréter que tous les individus qui ont appartenu aux ci-devant castes nobiliaires, sacerdotales et financières ne pourront dans aucun cas occuper d'emploi dans la République. S'il en est quelqu'un, qui en possède, qu'il soit tenu de s'en dessaisir de suite en faveur de ceux qui s'en sont rendus dignes par leur civisme et leurs talens; d'accélérer en outre la prompte et terrible punition des

derniers conjurés, pour que Pitt, Cobourg et consorts apprennent à trembler pour eux-mêmes. Telles sont, Représentans, les mesures que vous devez ajouter à celle déjà décrétée dans le gouvernement révolutionnaire qui marche à grands pas dans nos contrées. Tels sont aussi les vœux que font les sans-culottes de Nègrepelisse. Puisse-t-ils vous convaincre de leur attachement pour vous et de leur amour pour la patrie.

Vive la République, vive la Montagne, mort aux tyrans, ce sont leurs dernières expressions.

P.S. A l'imitation de nos frères de Paris, nous avons établi une salpêtrière et le lieu choisi pour cela est le ci-devant temple des protestans; nous espérons donc sous peu de jours envoyer notre essai au district et concourir encore une fois par ce nouveau moyen à la prompte destruction de tous les tyrans.»

Les membres du C. de correspondance :

J. LOURDEMARTIGNAC (*présid.*), CUSSAET (*secrét.*),
GARDES (*secrét.*).

Les membres de la Sté popul. :

MALET, PÉRICHAUX, BONNEVILLE, TACHÉ, LACASE,
MALET, FUSIL, PRENEQ [et 66 signatures illisibles].

f

[*La Sté popul. d'Oloron, à la Conv.; 22 germ. II*] (1).

« Représentans du peuple,

La royauté et toutes les factions parricides qu'elle a vomies avaient donc encore des agents qui vous environnaient! Elles voulaient donc en vous égorgeant asservir leur ambition et nous river de nouveaux fers, mais grâce à votre active surveillance leurs projets sont déjoués et les têtes des coupables sont tombées sous le glaive de la loi.

Nous applaudissons avec transport au courage et au dévouement vraiment républicains que vous avez manifestés dans la crise actuelle comme dans celles qui ont précédé. Sûrs de l'opinion publique et de l'affection de tous les bons citoyens, continuez vos travaux avec ce zèle, cette vigilance qui vous caractérisent, et comptez que ce n'est pas en vain que les français ont juré de maintenir la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Représentans montagnards, vous avez encore une fois bien mérité de la patrie. Restez (nous vous l'avons déjà demandé), restez à votre poste jusqu'à ce que les tyrans coalisés soient écrasés et les factieux anéantis, jusqu'à ce que nous puissions entendre ces paroles consolantes de votre bouche : « Français, il n'est plus de danger pour la République. Elle est sauvée ».

GISBERT (*présid.*), LACOSTE fils (*secrét.*),
PICHARAN (*secrét.*), CROUSELLES (*secrét.*).

g

[*La Sté popul. du Puy, à la Conv., s.d.*] (2).

« Citoyens représentans,

La Société populaire de Valence, département de la Drôme, vient de faire passer à la nôtre un

(1) C 303, pl. 1105, p. 8; B⁴ⁿ, 7 flor. Auj. départ. de Tarn-et-Garonne.

(1) C 303, pl. 1105, p. 1; B⁴ⁿ, 7 flor.

(2) C 303, pl. 1105, p. 14; B⁴ⁿ, 7 flor. et 15 flor.